

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 décembre 2010

**DISPOSITIONS D'ADAPTATION DE LA LÉGISLATION
AU DROIT COMMUNAUTAIRE - (n° 2996)**

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N° 34

présenté par
M. Saddier-----
ARTICLE 13

Après le mot :

« dissuasives, »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 8 :

« relatives à la sécurité des navires et de la navigation maritime, y compris la protection des établissements de signalisation en mer. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amélioration rédactionnelle.

L'alinéa original comporte deux fois l'adverbe « notamment ».et deux fois l'expression « en ce qui concerne ».